REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
-----MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
-----SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HEALTH PROMOTION

COMPOSITION DU DOSSIER D'HOMOLOGATION D'UN COMPLEMENT ALIMENTAIRE

N°	I- DOSSIER ADMINISTRATIF	Obs
1	Demande adressée à Monsieur le Ministre de la Santé Publique S/C du Directeur de la Promotion de la Santé	
2	Dossier fiscal de l'importateur et/ou du fabricant.	
3	Fiche signalétique du producteur et/ou du distributeur au Cameroun	
4	Plan de localisation du site de distribution ou de production	
5	*Reçu de payement des frais d'homologation à la Banque (250.000 frs CFA / produit)	
N°	II- DOSSIER TECHNIQUE	
1	Modèle de l'étiquette du produit	
2	Origine et la nature des matières premières	
3	Composition qualitative et quantitative du produit	
4	Description du process de fabrication	
5	Essais de stabilité et durée de vie du produit fini	
6	Preuve des indications du produit	
7	Contrôle de qualité du produit fini (Certificat d'analyses microbiologiques et physico-chimiques du produit fini)	
8	Document délivré par l'Autorité compétente du pays d'origine du produit attestant sa mise sur le marché	
9	Documents utiles à l'appréciation du complément alimentaire	
10	20 échantillons du produit (modèle vente et dont les lots sont conformes aux certificats d'analyses fournis)*	

MENTIONS OBLIGATOIRES DE L'ETIQUETTE DU PRODUIT

Etiquetage du produit	
Dénomination pour la vente mentionnant clairement «Complément alimentaire».	
 Nom de catégorie de nutriments ou substances caractérisant le produit ou indication relative à la nature de ses nutriments. 	
Portion journalière de produit dont la consommation est recommandée.	
Avertissement indiquant qu'il est déconseillé de dépasser la dose journalière indiquée.	
Avertissement indiquant que le produit doit être tenu hors de la portée des enfants.	
Conditions de stockage et notamment, la température maximale de conservation.	

NB: L'étiquetage doit être en deux langues officielles du Cameroun : le Français et l'anglais.

Chaque dossier de produit doit être fourni en trois (3) exemplaires en plus d'une copie numérique sur support USB.